

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ MOURISCOT »**

SIEGE : HOTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)

TELEPHONE : 05.59.41.59.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 MARS 2024

Présents : Mme Maider AROSTEGUY (Présidente) - M. Emmanuel ALZURI - M. Marc BERARD - M. Marc CAMPANDEGUI - M. Edouard CHAZOUILLERES - Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS - Mme Valérie SUDAROVICH - M. Michel LABORDE

Secrétaire de séance : Mme Valérie SUDAROVICH

Absents ou Excusés : M. Brice MORIN

Budget Principal – Budget Primitif de l'exercice 2024

Examen et vote

Madame AROSTEGUY présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Budget Primitif 2024 du Budget Principal est présenté par nature et complété par une ventilation fonctionnelle permettant d'obtenir une meilleure lisibilité des crédits répartis par catégories ou secteurs d'activités, que ce soit en section de fonctionnement ou d'investissement.

Pour rappel, comme indiqué lors de la délibération du Conseil municipal du 13 février 2024 relatif à l'adoption de la nouvelle nomenclature M57, la modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le Budget Primitif 2024, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée, car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le Budget Principal s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **5 376 065 €** :

- **2 512 720 €** pour la section de fonctionnement ;
- **2 863 345 €** pour la section d'Investissement.

1. EN FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **2 512 720 €**, dont la décomposition par chapitre est détaillée ci-dessous.

a) EN RECETTES

En opérations réelles

Pour l'exercice 2024, les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à **2 505 720 €**, en diminution de 2% par rapport au réalisé projeté pour 2023 et sont constituées des **recettes de gestion courante**.

Ces recettes se décomposent comme suit :

- **Chapitre 70** « produits des services, du domaine et ventes diverses » pour un montant de **14 000 €**, concernant l'utilisation et l'occupation du domaine public ;
- **Chapitre 731** « fiscalité locale » pour **2 363 720 €**, correspondant au produit de la contribution fiscalisée attendue, calculée sur la base du produit perçu en 2023 majoré de l'évolution physique et nominale des bases d'imposition des Communes de Biarritz et de Bidart ;
- **Chapitre 75** « autres produits de gestion courante » pour **128 000 €**, comprenant le versement de l'excédent du budget annexe au budget principal (100 k€) et les recettes locatives du trinquet éducatif (28 k€).

En opérations d'ordre

La dotation pour l'amortissement des subventions d'équipement, inscrite au **chapitre 042** « opérations de transfert entre sections », est prévue pour un montant de **7 000 €**.

b) EN DEPENSES

En opérations réelles

Le montant des **dépenses réelles de fonctionnement** s'élève à la somme de **1 334 848 €** en hausse de 4.7 % par rapport au réalisé projeté pour 2023.

Le **chapitre 011** « charges à caractère général » est prévu pour un montant de **845 584 €** et comprend principalement les prestations de services de surveillance et nettoyage des abords et des plages d'Ilbarritz et de la Milady, les dépenses d'entretien des espaces verts et des bâtiments publics, les fluides.

Le **chapitre 012** « charges de personnel et frais assimilés » s'élève à **128 254 €** pour le personnel affecté par les Communes de Biarritz et de Bidart dans le fonctionnement administratif du SIAZIM et pour la mise en œuvre du programme d'investissement du SIAZIM.

Le **chapitre 65** « autres charges de gestion courante » s'élève au montant de **335 010 €** et concerne principalement le versement de la subvention de fonctionnement pour l'Accueil de Loisirs Sans

Hébergement de Mouriscot pour les enfants de 7 à 15 ans originaires de Biarritz et de Bidart (305 k€), et les indemnités et cotisations des élus (30 k€).

Le **chapitre 66** « charges financières » est prévu à hauteur de **26 000 €**, pour la part en intérêts des échéances d'emprunt supportés en 2024.

En opérations d'ordre

Le **chapitre 023** « virement à la section de fonctionnement » est prévu à hauteur d'un montant de **1 098 136 €**.

Le **chapitre 042** « opérations de transfert entre sections » concerne la dotation aux amortissements des immobilisation et s'élève à **79 736 €**.

Ventilation fonctionnelle

Comme le prévoit l'instruction budgétaire et comptable M57, la ventilation fonctionnelle des dépenses de fonctionnement permet d'indiquer la répartition par service ou grand secteur d'activité, traduisant les priorités définies dans ce Budget Primitif 2024.

Les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Principal sont ainsi ventilées comme suit :

Fonction	Libellé	Montant
01	Opérations non ventilables	26 000 €
0 (hors 01)	Services généraux	936 348 €
1	Sécurité	8 000 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	5 000 €
5	Aménagement des territoires et habitat	309 500 €
7	Environnement	5 000 €
8	Voirie	45 000 €
TOTAL		1 334 848 €

2. EN INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à la somme de **2 863 345 €** et se décompose comme suit.

a) EN DEPENSES

En opérations réelles

Le montant total des dépenses réelles d'investissement s'élève à **2 856 345 €** pour 2024.

Les **dépenses d'équipement** sont inscrites à hauteur d'un montant de **2 609 345 €**. Elles concernent les chapitres suivants :

- **Chapitre 20** « immobilisations incorporelles » pour **85 000 €** ;
- **Chapitre 21** « immobilisations corporelles » pour **180 000 €** ;
- **Chapitre 23** « immobilisation en cours », correspondant aux travaux, pour un montant de **2 344 345 €**.

Ces dépenses d'équipement de l'exercice 2024 sont comprises dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2026 présenté au moment du débat d'orientations budgétaires (DOB) et se déclinent selon les huit axes suivants :

- **Aménagements urbains** pour un montant de **581 K€** ;
- **Rénovation et entretien du patrimoine bâti** pour un montant de **80 k€** ;
- **Sport** pour un montant de **1 272 k€** ;
- **Sécurité** un montant de **16 k€** ;
- **Ecomobilité** un montant de **30 k€** ;
- **Préservation du littoral** un montant de **60 k€** ;
- **Stationnement** un montant de **30 k€** ;
- **Territoire vert** un montant de **540 k€**.

Le remboursement en capital des emprunts, inscrit au **chapitre 16** « Emprunts et dettes assimilées », s'élève à **247 000 €**.

En opérations d'ordre

Le **chapitre 040** « opérations de transfert entre sections » s'élève à **7 000 €** et concerne l'amortissement de subventions d'équipement.

b) EN RECETTES

En opérations d'ordre

Le **chapitre 021** « virement de la section de fonctionnement » s'élève à **1 098 136 €**.

Le **chapitre 040** « opérations de transfert entre sections » s'élève à **79 736 €** et enregistre l'amortissement des immobilisations.

En opérations réelles

Les **recettes réelles d'investissement** s'élèvent à **1 685 473 €** pour 2024 et se déclinent comme suit.

Les **recettes d'équipement** sont inscrites à hauteur de **1 542 473 €** et concernent le **chapitre 16** « emprunts et dettes assimilées » pour le financement par emprunt des dépenses d'investissement. Il s'agit d'un emprunt d'équilibre donc théorique, avant affectation des résultats.

Les **recettes financières** s'élèvent à **143 000 €** et enregistrent la ressource du FCTVA.

En conséquence, après vous avoir donné lecture du rapport détaillé de présentation du **Budget Primitif 2024** je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir adopter ledit Budget dans les conditions prévues à l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que les crédits seront votés par chapitre, et si le Conseil municipal en décide ainsi, par article.

Je vous propose donc :

- de voter le présent Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget principal présenté ci-après, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2024			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DESIGNATION	NIVEAU DE VOTE	PROPOSITION	VOTE
DEPENSES REELLES			
Charges à caractère général	011	845 584,00 €	
Charges de personnel	012	128 254,00 €	
Autres charges de gestion courante	65	335 010,00 €	
Charges financières	66	26 000,00 €	
DEPENSES D'ORDRE			
Virement à la section de fonctionnement	023	1 098 136,00 €	
Opérations de transfert entre sections	042	79 736,00 €	
TOTAL DEPENSES DE LA SECTION		2 512 720,00 €	
RECETTES RELLES			
Produit services, domaine, vente diverses	70	14 000,00 €	
Fiscalité locale	731	2 363 720,00 €	
Autres produits de gestion courante	75	128 000,00 €	
RECETTES D'ORDRE			
Opérations de transfert entre sections	042	7 000,00 €	
TOTAL RECETTES DE LA SECTION		2 512 720,00 €	

BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2024			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DESIGNATION	NIVEAU DE VOTE	PROPOSITION	VOTE
DEPENSES REELLES			
Immobilisations incorporelles	20	85 000,00 €	
Immobilisations corporelles	21	180 000,00 €	
Immobilisations en cours	23	2 344 345,00 €	
Emprunts et dettes assimilées	16	247 000,00 €	
DEPENSES D'ORDRE			
Opérations de transfert entre sections	040	7 000,00 €	
TOTAL DEPENSES DE LA SECTION		2 863 345,00 €	

RECETTES D'ORDRE			
Virement de la section de fonctionnement	021	1 098 136,00 €	
Opérations de transfert entre sections	040	79 736,00 €	
RECETTES REELLES			
Emprunts et dettes assimilées	16	1 542 473,00 €	
Dotations, fonds divers, réserves	10	143 000,00 €	
TOTAL RECETTES DE LA SECTION		2 863 345,00 €	

- d'autoriser l'Exécutif dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les mêmes, jour, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Biarritz, le 14 mars 2024

La Présidente

